

# Avantages sociaux: peut mieux faire...

**Les avantages sociaux, qui peuvent prendre des formes diverses, sont accordés par les provinces et communes aux enfants fréquentant leur enseignement. En vertu du Pacte scolaire, ils doivent également être offerts aux élèves de l'enseignement libre.**

Il est ainsi courant, par exemple, que la commune intervienne dans le coût de la garderie organisée dans l'école communale et doive, par ce fait, intervenir de la même manière dans les garderies des écoles catholiques situées sur son territoire. Cela vise aussi l'accès aux piscines communales (et le transport qui y est lié), le repas de midi, les classes de dépassement, etc.

## PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Nous devons cependant constater que nombre de communes tentent d'échapper à leurs obligations, en faisant supporter aux parents des enfants de l'enseignement libre une charge financière à laquelle ils n'auraient pas à faire face s'ils avaient fait le choix d'inscrire leur enfant dans l'enseignement de l'autre réseau. Le principe d'égalité est donc rompu, un enfant ne valant pas un enfant.

Face à cette inégalité de traitement, le SeGEC soutient les Pouvoirs organisateurs qui tentent d'obtenir des avantages sociaux auprès de leur pouvoir communal par la voie de négociation et, quand cela est nécessaire, par la voie judiciaire. De ces différentes actions découle une jurisprudence qui confirme l'obligation, pour les communes, d'assurer un traitement égal entre tous les enfants, quelle que soit l'école où ils sont inscrits.

## S'ASSOCIER

Il est donc nécessaire que les PO s'interrogent sur les avantages sociaux accordés par la commune à ses écoles et qu'ils pourraient légitimement lui réclamer. Contacter les mandataires communaux avec lesquels l'école entretient d'éventuels liens privilégiés peut être utile. Il y a, enfin, un intérêt certain à agir collectivement, en associant à la cause l'ensemble des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre de la commune concernée. Le rétablissement de l'égalité de traitement permettra, à terme, de soulager les parents d'une charge financière et, par là, de les placer dans des conditions de choix comparables entre les établissements scolaires situés dans la même commune.

Les Pouvoirs organisateurs qui souhaitent mener une réflexion sur la question des avantages sociaux dans leur commune peuvent prendre contact avec le service de Législation et de gestion scolaires (LGS), plus particulièrement avec **Jean DE BREUCK (02/256.70.45** ou [jean.debreuck@segec.be](mailto:jean.debreuck@segec.be)).

À noter que les frais de procédure et d'avocat peuvent être pris en charge par le SeGEC. ■

BÉNÉDICTE BEAUDUIN



Photo: François TEFNIN

## ÉLECTIONS CODIEC ET SEGEC: CALENDRIER

Le processus électoral visant à renouveler les mandats au sein des Comités diocésains de l'enseignement catholique (CoDiEC) ainsi que de l'AG et du CA du SeGEC est en cours. Pour rappel, les principales échéances sont les suivantes:

■ **1<sup>er</sup> septembre 2007:** début du processus.

■ **12 octobre 2007:** date limite pour la réception par le CoDiEC des noms des personnes physiques qui représenteraient les PO si ceux-ci étaient élus à l'AG du CoDiEC.

■ **30 novembre 2007:** date limite pour la réunion des collèges électoraux (entités, CES) afin de procéder à l'élection des membres de l'AG de chaque CoDiEC. Date limite pour l'organisation, par les fédérations qui en sont chargées par les statuts (FESeC et FédEFoC en ce qui concerne les représentants de l'enseignement spécialisé, FédESuC, FEProSoC, FCPL), des élections des membres représentant ces niveaux d'enseignement à l'AG de chaque CoDiEC.

■ **21 décembre 2007:** date limite pour la réunion d'une "double" AG du CoDiEC: l'ancienne, qui fait son bilan et dont les membres démissionnent, et la nouvelle, qui élit son CA et désigne les membres qui siègeront à l'AG du SeGEC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

■ L'élection des nouveaux membres du CA du SeGEC s'effectuera à la première AG de 2008. ■

GUY SELDERSLAGH

# "Je suis demandeur d'emploi en Wallonie et je me forme..."

Lors de la 12<sup>e</sup> université d'été des Formateurs d'Adultes au CUNIC<sup>1</sup>, Gérard BOUILLOT, secrétaire général de la FEProSoC<sup>2</sup>, s'est penché, à l'occasion d'une intervention, sur les dispositifs de formation destinés aux demandeurs d'emploi en Wallonie.

La problématique de l'insertion professionnelle des chômeurs continue à préoccuper les acteurs politiques, économiques, sociaux et les opérateurs de formation depuis de nombreuses années. Mais dans ce domaine comme dans d'autres, les meilleures intentions ne débouchent pas toujours sur les meilleurs résultats.

## QUE FAIRE POUR BIEN FAIRE?

Face aux recompositions de l'ordre économique mondial, que faire pour bien faire? Aujourd'hui, estime G. BOUILLOT, le plan Marshall<sup>3</sup> apporte, au moins en partie, une réponse à ces interpellations. En lien direct avec son 5<sup>e</sup> objectif qui est de "sus-citer des compétences pour l'emploi", l'apport de l'enseignement de promotion sociale se concrétise notamment par des formations en langues ou liées à des métiers "en pénurie" tels que chauffeur poids lourd, électromécanicien ou encore, soudeur. On vise à maintenir et à développer des emplois de qualité. C'est un net progrès par rapport à ce qui se passait il y a une dizaine d'années. Évoquant, en 1996, les conséquences des mesures pour l'emploi, Marc MAESSCHALCK<sup>4</sup>, professeur de philosophie à l'UCL, était en effet d'avis que certaines d'entre elles avaient pour effet de "démultiplier les bassins de décantation qui ont pour avantage d'extraire des chiffres du chômage un certain volume de chômeurs" ou encore, de "recréer une nébuleuse d'emplois précaires à l'entour du marché traditionnel de l'emploi qui va s'amenuisant".

## MOI D'ABORD, ET TOUT DE SUITE!

Globalement, poursuit G. BOUILLOT, les dispositifs volontaires d'articula-

tion emploi/formation demeurent marqués par deux éléments qui caractérisent notre société actuelle: le culte de l'urgence ("*Je veux tout, tout de suite!*") et l'individualisme ("*Moi d'abord!*"). La tyrannie de l'imédiateté favorise un mode de vie fait d'une succession d'urgences, professionnelles et privées. Depuis quelques années, la pression des responsables politiques régionaux se fait de plus en plus forte sur les opérateurs publics de formation pour l'organisation de modules de plus en plus courts, donnant néanmoins accès à un emploi et même à un emploi de qualité. Mais si c'est un passage obligé pour certains publics fragilisés, le secrétaire général de la FEProSoC estime que l'on ne peut s'en satisfaire, car le maintien à l'emploi n'est pas suffisamment garanti. Par ailleurs, les dispositifs de formation pour les demandeurs d'emploi sont centrés sur la personne. L'accompagnement est individualisé. Si on ne peut nier l'intérêt d'une telle approche, ne devons-nous pas, interroge G. BOUILLOT, être attentifs à ne pas conforter la construction d'une société atomisée, sans lien social?

## À ESSAYER...

Comment articuler de manière efficace approche globale des situations, solidarité et responsabilité? Dans des domaines tels que l'information, l'orientation, le bilan de compétences, l'accompagnement, l'insertion professionnelle, le suivi, ne devrait-on pas s'attacher à une meilleure définition des champs d'actions et des spécificités des différents acteurs (publics ou subventionnés) dans la perspective d'une plus grande complémentarité? Cela rendrait sans doute possible une meilleure articulation de l'action de différents intervenants (opérateurs

d'insertion, de formation, mouvements associatifs, d'éducation permanente, action sociale, enseignement, etc.). G. BOUILLOT évoque ici une revitalisation des CSEF<sup>5</sup> qui permettrait d'intervenir rapidement au sortir de l'école ou d'un temps de travail. Il serait également utile de poursuivre l'effort entrepris pour assurer un même statut aux demandeurs d'emploi, quel que soit l'opérateur de formation choisi, tant pour les cours que pour les stages. Dans le cas d'une mise à l'emploi rapide faisant suite à un module court de formation, on pourrait imaginer un suivi individuel et collectif (par exemple, par un groupe de personnes vivant le même défi) d'une durée d'un an ou plus, à réactiver selon les besoins. Cela pourrait aider chacun à garder son emploi en gérant les difficultés inhérentes à toute (re)prise de contact avec le monde du travail, et à conforter ses chances d'y rester en reprenant une formation plus consistante. La dimension collective permettrait, quant à elle, d'éviter de tomber dans l'individualisme en créant des liens sociaux. Mais, conclut G. BOUILLOT, tout cela ne doit pas faire oublier que, malgré tout, le nombre de demandeurs d'emploi reste supérieur au nombre d'emplois vacants. ■

GÉRARD BOUILLOT

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Centre Universitaire de Charleroi

2. Fédération de l'Enseignement de Promotion Sociale Catholique

3. Notamment, le Dispositif Intégré d'Insertion Professionnelle.

4. Marc MAESSCHALCK, *Travail pour tous, démagogie ou réalisme?*, 1996.

5. Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation. Réformés lors de la législature précédente, ils regroupent les partenaires sociaux par sous-régions. Certains fonctionnent très bien, d'autres ne se réunissent plus.